

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC LE HAVRE LES HALLES 30 RUE BERNARDIN DE SAINT PIERRE 76600 LE HAVRE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

MR DROUET ALEXANDRE, gérant de la société A.DRT RESTAURATION EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 70 QUAI FRISSARD 76600 LE HAVRE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	DROUET ALEXANDRE 4 lieu dit le Petit Boulay 61380 Ste Ceronne Les Mortagne
Nombre de parts	200
Montant versé	10 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 15 février 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Anne Esnault
Chargée d'affaires professionnels

JST06

"lu et approuvé"

